

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Haute-Yamaska, que le Règlement numéro 2025-392 modifiant le Règlement numéro 2021-351 établissant les normes relatives au service de vidanges des fosses septiques du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska, a été adopté par le conseil de la MRC le 21 janvier 2026. Ce règlement a pour objet de modifier le Règlement numéro 2021-351 établissant les normes relatives au service de vidange des fosses septiques du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska, afin d'établir les nouvelles procédures en raison du changement de mode de vidange des fosses septiques.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 26 janvier 2026.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

Jean Hogue